



**DGA Ressources**

Direction des Finances

DF-Service Prévention des risques de gestion

Affaire suivie par : Catherine Guillet  
Poste: 82.80

**2018-CP-6556**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 À DES  
ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

**CODE SECTEUR : D0502**

**SECTEUR : MOYENS DE L'ASSEMBLEE**

**PROGRAMME : SOUTIEN AUX ANCIENS COMBATTANTS**

	<b>EPF</b>
<b>DONNEES BUDGETAIRES</b>	<b>CP 2018</b>
<b>MONTANT ACTUALISE</b>	<b>50 000 €</b>
<b>MONTANT DEJA ENGAGE</b>	<b>17 961 €</b>
<b>MONTANT DISPONIBLE</b>	<b>32 039 €</b>
<b>MONTANT RESERVE POUR CE RAPPORT</b>	<b>6 825 €</b>

**LE PRÉSENT RAPPORT SOUMET À L'APPROBATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS  
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.**

Au budget primitif 2018, un crédit de 50 000 euros a été ouvert pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

77 demandes provenant de sections locales d'associations d'anciens combattants, d'associations départementales et de comités d'entente d'anciens combattants ayant déposé leur demande sur le portail dématérialisé des subventions, ont été adoptées à la Commission Permanente du 18 mai dernier, pour un montant total de 17 961 €.

20 nouvelles demandes de section locales et départementales d'anciens combattants ayant déposé leur demande en format papier, sont proposées à votre approbation. Le montant s'élève à 6 825 €, portant le total au titre de l'année 2018 à 24 786 € à comparer à 29 326 € en 2017.

Parmi elles, est soumise à votre approbation une demande déposée par l'union nationale des combattants des Yvelines, pour fêter le centenaire de l'armistice de 1918. Un montant de 1 400 € est proposé.

Parmi elles, est également soumise à votre approbation une demande déposée par le comité d'entente du monde combattant du mantois, pour fêter le centenaire de l'armistice de 1918. Un montant de 1 000 € est proposé.

Conformément au dispositif d'aide au fonctionnement en faveur des sections locales d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre, je vous propose d'allouer à chacune de ces associations une subvention de fonctionnement de 110 € pour les sections locales, 168 € pour les comités d'entente, et une aide allant de 88 € à 3 190 € pour les associations départementales, au titre de l'exercice 2018, conformément au dispositif en vigueur.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*